

==== Jérémie 26 ====

Le prophète devant le tribunal

Dayton Keesee

Ce chapitre contient non seulement un sermon (vs. 1-7), mais aussi une sentence (vs. 8-11) et une prise de position (vs. 12-15). Nous y voyons Jérémie défendu (vs. 16-19) et accusé (vs. 20-23). Le verset 24 fournit la conclusion de l'affaire. Puisque ces événements ont lieu au début du règne de Yehoyaqim, (alors que les événements du chapitre 25 se situent dans sa 4ème année), la chronologie n'est pas toujours bien claire. Au chapitre 26, Yehoyaqim était en bons termes avec l'Égypte (vs. 21-22), ce qui était donc le cas au début de son règne, mais pas dans la 4ème année, car Neboukadnetsar avait envahi et pris Yehoyaqim comme vassal (2 R 23.34-24.1).

Ceux qui pensent que Dieu ne donna pas l'occasion à Juda de se repentir au début du règne de Yehoyaqim et avant l'invasion de Neboukadnetsar se trompent. Dans ce chapitre, nous verrons un appel divin urgent fait par Jérémie, un avertissement au sujet des événements à venir à défaut de repentance en Juda.

SERMON DANS LA COUR DE LA MAISON DE L'ÉTERNEL (26.1-7)

De toutes les villes de Juda, les gens viennent adorer dans la Maison de l'Éternel. Ce groupe avant tout autre, devrait écouter Dieu et respecter son prophète. Dieu a donné des instructions spécifiques à Jérémie : "N'en retranche¹ pas

¹ Hébr. *gara'* : gratter, froter, retenir, diminuer, rentrer, stocker, mettre en réserve pour soi-même, absorber, attirer, amoindrir.

un mot" (v. 2). Chaque homme qui prend la parole pour Dieu doit s'arrêter sur ce verset pour s'examiner. Combien de ceux qui disent porter le message de Dieu en retranchant des mots ?

Jérémie doit donc parler avec fidélité, mais Juda a, elle, une double responsabilité : (1) elle doit écouter (v. 3) afin de répondre positivement et avec droiture au message ; (2) elle doit se détourner de sa "mauvaise voie" (v. 3). Si elle fait ces choses, Dieu qui demeure patient regrettera (hébr. *chasab*, 4.28 ; 18.8, 10 ; 20.16) ce qu'il a l'intention de leur faire (v. 3 ; 19.15 ; 25.29).

Le dessein de Dieu est sujet à conditions. Si Juda n'écoute pas (ce qui est son habitude, v. 5), alors l'avertissement de 7.9-14 tient. La Maison de l'Éternel deviendra une honte, "comme Silo", et Jérusalem "un objet de malédiction pour toutes les nations de la terre" (v. 6). La honte subie par la Maison de l'Éternel à Silo était une tragédie pour tout Juif. Voilà la raison du rejet des paroles de Jérémie par les Juifs.

SENTENCE PROPOSÉE POUR LE PROPHÈTE DE DIEU (26.8-11)

L'animosité qui bouillonne dans ce grand auditoire rempli de sacrificateurs, prophètes et gens du peuple venant de toutes les villes de Juda explose au moment où Jérémie finit de dire tout ce que l'Éternel (lui) [a] ordonné de dire (v. 8). Et leur décision est claire : "À mort ! à mort !" Ils le ceignent et ne le lâchent plus. Quand l'atroupement arrive vers la maison du roi, les "ministres²" de Juda (autorités judiciaires),

POINTS FORTS. Sujet : Avertissement destiné à toutes les villes de Juda. **Scène :** Au début du règne de Yehoyaqim, dans la cour de la Maison de l'Éternel. **Vérité à retenir :** 26.12-13 : Avec courage, Jérémie conseille au roi et aux chefs de changer leur vie.

viennent à la Maison de l'Éternel et établissent leur conseil devant la Porte Neuve. Là, sacrificateurs et prophètes réclament, au nom du peuple, "la peine capitale pour cet homme" (v. 11 ; Dt 18.20). Pour l'insulter sans doute, ils ne lui attribuent même pas le titre de "prophète".

Dans ce moment intense, Jérémie doit penser aux paroles de Dieu transmises en 1.17-19. Les actions d'une foule sont souvent imprévisibles et irrationnelles. La réponse du prophète démontre la présence dans son cœur des paroles de 20.1-11.

DÉCLARATION FAITE PAR LE PROPHÈTE DE L'ÉTERNEL (26.12-15)

Que la Maison de l'Éternel à Jérusalem puisse être traitée comme l'a été celle de Silo semble, pour ces gens, un impensable blasphème. À leurs yeux, Dieu ne peut permettre une telle chose, aussi longtemps qu'ils demeurent innocents (2.34 ; 18.18). Saisissant l'occasion de se défendre, Jérémie ne s'excuse pas, mais il fait quatre déclarations très énergiques : (1) "L'Éternel m'a envoyé pour prophétiser (...) toutes les paroles que vous avez entendues." (2) "Maintenant réformez vos voies et vos agissements, écoutez la voix de l'Éternel, votre Dieu, et l'Éternel regrettera le mal qu'il a prononcé contre vous" (v. 13). (3) "Pour moi, me voici entre vos mains ; faites-moi ce qui semblera bon et juste à vos yeux" (v. 14). (4) "Si vous me faites mourir, vous vous chargez du sang innocent" (v. 15).

JÉRÉMIE FAIT APPEL DE SON ACCUSATION (26.16-19)

La défense de Jérémie porte ses fruits dans cette cour, la divisant en deux parties : d'un côté les sacrificateurs et les prophètes qui réclament toujours sa mort, et de l'autre les "ministres et tout le peuple" qui ont changé d'avis, disant : "Point de peine capitale pour cet homme ! Car c'est au nom de l'Éternel, notre Dieu, qu'il nous a parlé" (v. 16). Depuis vingt ans qu'il essaie de leur faire comprendre ce fait (6.16-17 ; 11.21 ; 17.15-18), Jérémie doit ressentir cette déclaration — bien brève pourtant — comme un véritable rafraîchissement. Certains des anciens encouragent le peuple à traiter Jérémie comme

² Hébr. *sar* : dirigeant, commandant, surtout de soldats ; une garde royale, prince, nobles, courtiers, terme utilisé au sujet de sacrificateurs (Es 43.28).

ils ont traité Michée, un prophète ayant déjà parlé, aux jours d'Ézéchias, de la destruction prochaine de Jérusalem.

Michée vint de la ville de Moréchet-Gath (Mi 1.14), c'est pourquoi il est parfois appelé "le Morashite" (Jr 26.18 - DAR). Les anciens citèrent les mots exacts de Michée 3.12, ce qui n'a lieu nulle part ailleurs dans la littérature prophétique. Malgré les cent années et plus qui s'étaient écoulées depuis l'époque de Michée et l'incident présent, les anciens furent capables de citer mot pour mot le même texte de Michée qui nous est parvenu aux temps modernes. Ceci constitue un témoignage plutôt remarquable de la transmission fidèle du texte hébreu pendant cette période lointaine. (...)

[Les anciens] signalent que le roi Ézéchias n'a pas puni Michée pour sa prophétie négative (v. 19). Au contraire, Ézéchias a écouté l'avertissement de Michée et conduit le peuple dans une grande réforme. Par conséquent, Dieu est revenu sur la condamnation qu'il avait prononcée contre Jérusalem. Les anciens terminent leur témoignage en déclarant : Et nous nous ferions

Comment les prédicateurs et les enseignants peuvent-ils retrancher de la Parole ?

En lisant la directive de Dieu pour Jérémie ("N'en retranche pas un mot", v. 2), et la définition du mot *gara'*, traduit par "retranche" (Note 1), nous pouvons en trouver des applications pour nous-mêmes.

"Gratter, frotter" : Essayons-nous d'enlever des portions de la Parole ou de les utiliser hors contexte ?

"Retenir" : Avons-nous négligé de donner la vérité à certains, avons-nous refusé de déclarer sa Parole (Hé 5.11-12) ?

"Rentrer" : Avons-nous essayé délibérément de tromper ou de mal guider les gens (2 Tm 3.13) ?

"Stocker" : Avons-nous retardé ou ralenti la vérité (Ac 24.25 ; 2 R 22.3-13 ; Os 4.6) ?

"Mettre en réserve pour soi-même" : Nos buts et nos décisions sont-ils établis dans un élan égoïste ?

"Attirer, amoindrir" : Traitons-nous la Parole de Dieu à la légère (Jr 17.15 ; 23.30-39) ?

En somme, avons-nous diminué la Parole de Dieu (Rm 1.14-16 ; 1 Co 9.16 ; Ps 119.46-48) ?

un si grand mal à nous-mêmes !³

CONDAMNATION DEMANDÉE À L'ENCONTRE DE JÉRÉMIE (26.20-23)

À ce point du récit, une personne non-identifiée fait son entrée, et commence à fournir toutes les raisons pour lesquelles Jérémie doit mourir ! Selon une "vieille interprétation hébraïque de ce passage (trouvée dans le Siphre), cet épisode fut cité par les accusateurs de Jérémie comme précédent pour son procès."⁴ Construit sur la poursuite et la mise à mort d'un prophète par Yehoyaqim, cet exemple illustre le grand danger qui guettait tout vrai porte-parole de Dieu pendant la vie de ce mauvais roi.

La position de Yehoyaqim envers le prophète du Seigneur est illustrée par sa persécution d'Ouriyahou, contemporain de Jérémie, qui comme lui prophétisait contre Jérusalem et Juda. Quand Ouriyahou entendit que Yehoyaqim voulait sa mort, il s'enfuit en Égypte ; il ne s'agit pas d'une lâcheté coupable, mais d'un respect des paroles données plus tard par le Christ (Mt 10.23). (...) Yehoyaqim envoya des messagers en Égypte pour demander au Pharaon un décret d'extradition. Ensuite, il fit mettre à mort le prophète⁵.

La justice divine est sans doute mise en cause ici, puisque Yehoyaqim ne fait pas seulement tuer Ouriyahou, mais aussi jeter son cadavre "sur les tombes des gens du peuple" (v. 23). Mais la justice de Dieu est bien à l'œuvre au moment de la mort du roi, car son propre enterrement reflète un traitement inhumain semblable (22.18-19). Il récolte ce qu'il a semé !

Un simple examen de la légalité de cette demande des anciens — à la lumière du fait qu'Ézéchiass a cédé à Michée et que Yehoyaqim a fait exécuter Ouriyahou — pourrait créer des remous dans le procès présent. Les arguments d'un côté et de l'autre semblent s'équilibrer du point de vue légal ; mais le vote est rendu décisif au verset 24.

DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE (26.24)

"Ahiqam, fils de Chaphân", s'avance pour sauver le jour. Le texte ne fournit pas ses paroles,

³ James E. Smith, *Jeremiah and Lamentations*, Bible Study Textbook Series (Joplin, Mo. : College Press, 1972), 466.

⁴ Ibid., 467.

⁵ Theodore Laetsch, *Jeremiah*, Bible Commentary (St. Louis : Concordia Publishing House, 1965), 221.

mais dit simplement qu'il "protégea Jérémie et empêcha qu'il ne soit livré aux mains du peuple pour être mis à mort" (v. 24).

Certains veulent toujours tuer le prophète, mais celui qui veille sur lui a parlé longtemps avant ce procès, disant :

Voici que je t'établis en ce jour sur tout le pays comme une ville forte, une colonne de fer, des murs de bronze contre les rois de Juda, contre ses ministres, contre ses sacrificateurs et contre le peuple du pays. Ils te feront la guerre, mais ils ne l'emporteront pas sur toi ; car je suis avec toi pour te délivrer, — Oracle de l'Éternel (1.18-19).

Que Dieu soit loué pour sa grande providence !

Nous pouvons également remercier Dieu pour des personnes comme Ahiqam, qui trouva si bien sa place dans le plan providentiel de Dieu. Son père, Chaphân, avait été un scribe à un moment important des jours du roi Josias (2 R 22.8-20). Guedalia, fils d'Ahiqam, aussi l'ami de Jérémie (39.14 ; 40.5-16), fut nommé plus tard par Neboukadnetsar comme gouverneur sur le reste de Juda (40.5-6 ; 43.5-6). En ce temps de besoin dans un pays troublé, Ahiqam représentait une lumière d'intégrité morale, un honorable serviteur de Dieu.

Êtes-vous le genre de personne qui prend position dans l'épreuve, ou restez-vous prudemment dans l'ombre pendant le conflit ? Vous est-il arrivé de mal juger une autre personne, surtout parmi les enfants de Dieu, comme l'ont fait ces gens du chapitre 26 ? Avez-vous grandi spirituellement, comme Jérémie, au point de répondre courageusement avec un "Ainsi parle l'Éternel", même si cela met en danger votre vie ?

"À mort ! à mort !"

Les cris du peuple voulant la mort de Jérémie (26.8) nous rappellent ceux des Juifs réclamant la mort du Fils de Dieu. "Pilate leur dit : Que ferai-je donc de Jésus, appelé le Christ ? Tous répondirent : Qu'il soit crucifié ! Le gouverneur dit : Mais quel mal a-t-il fait ? Et ils crièrent encore plus fort : Qu'il soit crucifié !" (Mt 27.22-23 ; Mc 15.12-14 ; Lc 23.20-23 ; Jn 19.14-15).